

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Equipement et logement.

TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajoux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Albert Chavanac, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 18), 2015 (tome XII) et in-8° 494.

Sénat : 26 et 27 (tomes I, II et III, annexe 15) (1971-1972).

Lois de finances. — Tourisme - Hôtellerie - Nautisme - Sports d'hiver.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — La saison touristique :	
A. — Quels sont les résultats définitifs de l'année 1970 ?	6
B. — La saison 1971.....	10
C. — Données concernant nos concurrents étrangers européens.....	13
D. — La balance touristique.....	17
II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :	
A. — L'hôtellerie	22
B. — Le tourisme social.....	25
C. — Le nautisme.....	26
D. — Les sports d'hiver.....	27
E. — Les grands aménagements régionaux.....	28
Conclusions :	
Tourisme et Plan.....	31
Examen en commission.....	32

ANNEXES

I. — Construction des grands hôtels à Paris et dans la région parisienne..	35
II. — Stations de sports d'hiver dont l'ouverture est envisagée au cours du VI ^e Plan.....	37

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est peut-être pas « une idée neuve » d'écrire que la civilisation des loisirs est devenue un des thèmes lancinants de notre époque, mais, du moins, est-ce une idée qui devrait aider à la promotion du tourisme. Nous n'en voulons pour preuve que l'intervention même de M. le Secrétaire d'Etat au Tourisme devant l'Assemblée Nationale, le 29 octobre 1971. Qu'il nous autorise à le citer ici :

« ... aider l'homme à se libérer du carcan de la vie moderne afin de lui permettre d'être en contact avec la nature, avec ses vérités et ses joies, dégager et affirmer le sens économique et la portée sociale des activités touristiques de notre pays : tels sont les objectifs de notre politique... »

Et plus loin encore :

« ... C'est bien plus une activité au service de l'homme qui a droit à la culture et au repos, comme il a droit à l'instruction et au travail. Il importe donc que... la politique du tourisme retienne au plus haut degré l'attention de tous... »

Elle a, en 1972, retenu celle du Gouvernement et, à cette politique, il a voulu donner des « moyens », puisqu'aux dépenses ordinaires du Secrétariat d'Etat, qui sont passées de 31.303.388 F à 34.059.172 F, il faut ajouter, au titre de l'équipement cette fois, 10,5 millions d'autorisations de programme pour le Secrétariat d'Etat et 188 millions d'autorisations de programme réparties dans d'autres budgets, ce qui aboutit à un total de 232,56 millions, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année dernière. Encore ce total ne tient-il pas compte des prêts accordés, soit au titre du F. D. E. S. (355 millions), soit par l'intermédiaire du Crédit agricole (25 millions).

Ainsi seront consacrés à la mise en valeur touristique de notre pays, en 1972, une masse globale de 612,56 millions de francs. Peut-être la substantielle augmentation des crédits d'équipement n'apparaît-elle pas suffisamment, même aux yeux du lecteur averti des documents budgétaires ? Il faut néanmoins remercier le Secr-

tariat d'Etat d'avoir facilité la tâche de votre rapporteur en donnant dans son « bleu » un état récapitulatif des crédits et des prêts affectés à l'équipement touristique en 1971 et en 1972.

Votre rapporteur de la Commission des Finances ne manquera pas de se livrer à une analyse détaillée de ces crédits, qui relèvent plus particulièrement de sa compétence. Aussi, limitant volontairement notre exposé oral à un certain nombre de problèmes (1) et vous indiquant brièvement ceux qui ont été déjà amplement traités à l'Assemblée Nationale (2), apporterons-nous seulement ici **les précisions chiffrées** dont nous pouvons avoir besoin pour étayer notre argumentation et pour la clarté de ce débat.

(1) **Notre intervention orale** portera essentiellement, cette année, sur les aménagements touristiques régionaux (Languedoc-Roussillon, Aquitaine, etc.), les crédits consacrés par les différents ministères (Equipement, Agriculture) au développement du tourisme et la navigation de plaisance.

(2) Nous avons pensé en effet qu'il pouvait être utile d'avoir une « vue d'ensemble » des sujets traités par les deux rapporteurs de l'Assemblée Nationale :

Budget du tourisme : M. Sallé (p. 3 et 5) ; M. Valleix (p. 10 et suivantes).

Balance touristique : M. Sallé (p. 4) ; M. Valleix (p. 17 à 19).

Étalement des vacances : M. Valleix (p. 27 et suivantes).

Formation professionnelle : M. Valleix (p. 28).

Grands aménagements touristiques : M. Sallé (p. 8 et suivantes) ; Annexes I, II et III ; M. Valleix (p. 11, 23 et suivantes).

Hôtellerie : M. Sallé (p. 6) ; M. Valleix (p. 21).

Options fondamentales du VI^e Plan : M. Valleix (p. 5 et suivantes).

Réorganisation des services : M. Valleix (p. 15 et suivantes).

Tourisme social : M. Sallé (p. 6).

I. — LA SAISON TOURISTIQUE

En introduction à ce chapitre, nous avons voulu nous préoccuper de la place occupée par la France sur le marché européen du tourisme.

A cet égard, la comparaison qui peut être faite entre les recettes et les dépenses touristiques des principaux pays européens en 1970 est significative.

Recettes touristiques 1970.
(En millions de francs.)

	TOTAL	DU au tourisme national.	DU au tourisme étranger.
France	29.053	22.500	6.553
Grande-Bretagne	28.520	22.800	5.720
Allemagne	24.615	19.000	5.615
Italie	24.008	15.000	9.008
Espagne	15.250	6.000	9.250
Autriche	9.594	4.100	5.494
Suisse	7.460	3.500	3.960

Dépenses touristiques 1970.
(En millions de francs.)

	TOTAL	A l'intérieur.	A l'étranger.
Allemagne	32.865	19.000	13.865
France	28.312	22.500	5.812
Grande-Bretagne	26.920	22.800	4.120
Italie	18.938	15.000	3.938
Espagne	8.622	8.000	622
Autriche	6.865	4.100	1.775
Suisse	5.150	3.500	1.650

L'analyse de ces deux tableaux montre que la France occupe une place privilégiée sur le marché touristique européen — la première sur le plan des recettes touristiques en 1970. La comparaison entre les dépenses effectuées par nos nationaux à l'étranger (5.812 millions de francs) et les dépenses effectuées par les étrangers en France (6.553 millions de francs) se traduit par un solde positif important en devises dont nous reparlerons en analysant la balance touristique, en 1970.

Toutefois, il faut reconnaître que ce résultat n'est obtenu que grâce à l'importance du tourisme national (78 % des recettes) ; sinon, la France n'occupe plus que le troisième rang, si l'on compare les recettes dues au tourisme étranger (après l'Espagne et l'Italie), et la dernière place en ce qui concerne le classement des pays ayant une balance positive (France : 741 millions de francs ; Grande-Bretagne : 1.600 ; Suisse : 2.310 ; Autriche : 3.719 ; Italie : 5.070 et Espagne : 8.628).

A. — Quels sont les résultats définitifs de l'année 1970 ?

1° Arrivées des touristes étrangers par nationalité et durée moyenne de séjour.

NATIONALITES	ARRIVEES	DUREE MOYENNE de séjour.
	(En milliers.)	(En pourcentage.)
Allemagne	1.900	7,9
Autriche	150	6,7
Belgique/Luxembourg	1.600	9,0
Espagne/Portugal	850	8,2
Italie	1.650	7,9
Pays-Bas	1.100	7,0
Grande-Bretagne/Irlande et dominions.....	1.750	7,4
Suisse	750	9,7
Scandinavie	300	7,0
Etats-Unis	1.350	6,3
Canada	180	5,6
Amérique latine.....	270	18,5
Autres pays.....	1.850	16,2
Total	13.700	9,1

2° Répartition des nuitées par nationalité
(et comparaison avec l'année précédente).

NATIONALITES	1969	1970
	(En milliers.)	
Allemagne	12.000	15.000
Autriche	1.000	1.000
Belgique/Luxembourg	14.700	14.400
Espagne/Portugal	8.650	7.000
Italie	12.000	13.000
Pays-Bas	7.300	7.700
Grande-Bretagne/Irlande et dominions.....	10.800	13.000
Suisse	7.200	7.300
Scandinavie	2.000	2.100
Etats-Unis	5.500	8.500
Canada	650	1.000
Amérique latine.....	4.600	5.000
Autres pays.....	26.100	30.000
Total	112.500	125.000

3° Les touristes français à l'étranger dans les pays de l'O. C. D. E.

PAYS DE DESTINATION	1969	1970	VARIATION 1970-1969.
	(En milliers.)		(En pourcentage.)
Allemagne H	562,6	582,7	+ 3,6
Autriche H	215,6	238,5	+ 10,6
Canada F	32,5	36,9	+ 13,5
Espagne F	8.216	8.826	+ 7,4
Etats-Unis F	100	112,9	+ 12,9
Grèce F	120,8	116	— 4
Islande F	1,7	1,9	+ 11,8
Japon F	9,5	21,2	+ 223,2
Italie F	4.256,4	4.307,3	+ 1,2
Luxembourg H	45,5	46,8	+ 2,9
Pays-Bas H	159,4	176,3	+ 10,2
Portugal F	115,4	169,3	+ 46,7
Royaume-Uni F	655,2	730,9	+ 11,6
Scandinavie F	97,7	109,9	+ 12,4
Suisse H	832,9	895	+ 7,4
Turquie F	43,6	48	+ 10,1
Yougoslavie H	267,5	314,7	+ 17,6

H: Arrivées dans les moyens d'hébergement recensés.

F: Arrivées aux frontières.

**Répartition des séjours et des journées de vacances des Français
entre la France et l'étranger.**

	1969		1970	
	En milliers.	Pour- centage.	En milliers.	Pour- centage.
Nombre total de séjours de vacances.....	23.000	100	24.500	100
Dont: En France.....	19.700	84,9	20.500	83,7
A l'étranger.....	3.500	15,1	4.000	16,3
Nombre total de journées de vacances....	555.700	100	590.000	100
Dont: En France.....	470.000	84,5	497.000	84,2
A l'étranger.....	85.700	15,5	93.000	15,8
Durée moyenne de séjour de vacances en France	23,9		24,2	
Durée moyenne de séjour de vacances à l'étranger	24,3		23,5	

4° Les vacances des Français en France.

**1. Répartition des nuitées de Français par régions de programme
dans l'hôtellerie homologuée.**

REGIONS DE PROGRAMME	NUITÉES 1970	REPARTITION en pourcentage 1970.
	(En milliers.)	
1. Nord	1.459	1,7
2. Picardie	611	0,7
3. Région parisienne	15.764	18,2
4. Centre	2.115	2,4
5. Normandie (Haute).....	1.390	1,6
6. Normandie (Basse).....	1.684	1,9
7. Bretagne	3.922	4,6
8. Pays de la Loire.....	2.358	2,7
9. Poitou - Charentes	1.849	2,1
10. Limousin	744	0,9
11. Aquitaine	4.545	5,2
12. Midi - Pyrénées	5.847	6,7
13. Champagne	978	1,1
14. Lorraine	2.515	2,9
15. Alsace	1.929	2,2
16. Franche-Comté	1.352	1,6
17. Bourgogne	2.075	2,4
18. Auvergne.	4.826	5,6
19. Rhône - Alpes	14.165	16,3
20. Languedoc.	2.868	3,3
21. Provence - Côte d'Azur - Corse	13.791	15,9
France	86.787	100

2. Nombre de journées de vacances dans les régions côtières.

	1969	1970
	(En milliers.)	
Corse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône...	54.650	57.000
Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales....	38.420	30.800
Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gironde.....	33.980	32.500
Charente-Maritime, Vendée, Loire-Atlantique.	52.380	62.700
Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine.	57.280	58.500
Manche, Calvados, Eure, Seine-Maritime, Somme, Pas-de-Calais, Nord.....	44.160	44.100
Total	280.870	285.600
En pourcentage des journées passées en France	59,9	57,5

3. Répartition des journées de vacances selon le mode d'hébergement.

MODE D'HEBERGEMENT	1969	1970
	(En pourcentage.)	
Hôtel	7,5	6,9
Location	17,5	18,6
Résidence secondaire.....	13,6	13,3
Parents ou amis.....	35,3	35,3
Tente ou caravane.....	17,6	17,4
Autres	8,5	8,5
Total	100	100
Nombre de journées (en milliers)...	470.000	497.000

La remarque que nous faisons déjà l'an dernier se confirme : *le taux de départ en vacances n'a pratiquement pas progressé* depuis 1967 et il se situe à 42,7 % du chiffre de la population. Ceci montre bien qu'il reste beaucoup à faire en faveur des couches de la nation les moins favorisées et, par voie de conséquence, pour développer davantage notre tourisme (1).

(1) C'est un point qui a beaucoup retenu l'attention lors des débats de l'Assemblée Nationale (troisième séance du 29 octobre 1970, Débats Assemblée Nationale, pages 5127 et suivantes) et qui nous fait insister chaque année sur la nécessité de *développer davantage le tourisme des Français dans leur propre pays.*

B. — La saison 1971.

Les résultats connus laissent prévoir *une très légère amélioration*, puisque, pour les huit premiers mois de cette année, les arrivées d'étrangers ont augmenté de 0,8 % à Paris et de 3,8 % sur la Côte d'Azur.

Arrivées des touristes étrangers dans l'hôtellerie, à Paris, de janvier à août.
(En milliers.)

NATIONALITES	HUIT MOIS				POURCENTAGE de variation 1971-1970.
	1968	1969	1970	1971	
Allemagne	161,98	183,07	207,11	217,79	+ 5,2
Argentine	11,77	13,56	16,53	17,46	+ 5,6
Autriche	11,50	11,75	12,92	15,58	+ 20,6
Belgique	93,32	107,64	107,63	101,04	— 6,1
Brésil	14,27	14,15	16,83	19,67	+ 16,9
Canada	35,98	47,59	55,18	56,87	+ 3,2
Danemark	15,05	17,83	19,57	22,03	+ 12,6
Espagne	52,39	58,54	60,75	60,54	— 0,4
Japon	18,11	24,16	32,02	33,23	+ 3,8
Finlande	4,92	7,59	7,89	9,29	+ 17,7
Grande-Bretagne	136,18	151,10	182,63	183,42	+ 0,4
Italie	88,00	106,92	114,87	122,39	+ 6,5
Luxembourg	3,28	4,09	3,94	3,87	— 1,8
Norvège	6,11	6,52	7,57	8,67	+ 14,5
Pays-Bas	68,44	81,99	86,72	90,00	+ 3,8
Portugal	30,23	36,17	44,34	41,22	— 7,0
Suède	31,31	39,87	41,99	36,56	— 12,9
Suisse	48,89	55,00	56,61	56,97	+ 0,6
U. S. A.	226,75	320,37	393,35	384,78	— 2,2
Divers	347,16	394,72	415,82	418,56	+ 0,7
Total	1.405,64	11.682,63	1.884,22	1.899,94	+ 0,8

**Arrivées des touristes dans l'hôtellerie des principales stations de la Côte d'Azur
de janvier à août.**

(En milliers.)

NATIONALITES	1968	1969	1970	1971	POURCENTAGE de variation 1971-1970
Allemagne	15,16	17,92	22,56	24,53	+ 8,7
Amérique latine.....	16,97	14,46	23,99	25,73	+ 7,3
Autriche	2,24	2,55	3,38	3,93	+ 16,3
Belgique, Luxem- bourg	24,57	25,75	29,51	29,06	— 1,5
Canada	7,42	8,67	10,38	10,42	+ 0,4
Danemark	2,31	2,82	2,82	2,98	+ 5,7
Espagne	11,42	14,83	17,50	16,18	— 7,6
Europe centrale.....	4,54	5,37	6,32	5,76	— 8,9
Finlande	0,71	0,86	0,91	0,85	— 6,6
Grande-Bretagne	20,78	22,11	31,82	35,07	+ 10,2
Italie	39,88	43,04	50,42	51,87	+ 2,9
Norvège	1,44	1,74	1,72	1,84	+ 7
Pays-Bas	6,87	7,38	8,20	10,14	+ 23,7
Portugal	1,71	2,35	2,65	2,44	— 7,9
Suède	6,43	8,18	7,89	8,37	+ 6,1
Suisse	12,14	11,20	13,51	14,65	+ 8,4
U. S. A.	58,74	71,96	83,95	89,47	+ 6,6
Divers	23,16	26,48	31,84	29,25	— 8,1
Total étrangers.	256,49	287,67	349,37	362,54	+ 3,8
Total français...	369,98	399,33	425,22	400,82	— 5,7
Ensemble	626,47	687	774,59	763,36	— 1,5

Nous ne voudrions pas, dans cet avis, revenir trop longuement sur un sujet que nous avons traité l'an dernier (1) : **l'étalement des vacances**. Il nous faut cependant signaler une heureuse initiative prise par le Secrétariat d'Etat au Tourisme de *sélectionner 26 « stations-pilotes »* qui s'engageaient à offrir aux vacanciers de *juin et de septembre 1971* des services et une animation équivalents à ceux de juillet et d'août, à des tarifs de 15 à 20 % moins cher. Par ailleurs, l'I. F. O. P. a réalisé — à propos de cette expérience — *un sondage* dont il nous a paru utile de vous faire connaître les principaux résultats.

(1) Cf. notre Avis pour la loi de finances 1971, n° 56, tome VIII, pages 11 à 15.

Trois questions étaient posées à un échantillon représentatif de la population française — âgé de vingt ans et plus :

Première question. — Avez-vous entendu parler de cette mesure ?

35 % des Français répondent affirmativement et la notoriété de l'accord est particulièrement élevée chez les cadres et professions libérales (55 % de oui), les industriels et commerçants (43 %), les employés (42 %) et chez tous ceux qui ont des projets de vacances (de 39 à 50 %).

Deuxième question. — Cette mesure sera-t-elle « très utile », « assez utile », « peu utile » ou « pas du tout » pour favoriser l'étalement des vacances d'été ?

On peut dire que les deux tiers des Français ont eu une réaction favorable, dans la mesure où ils la jugent « très utile » (27 %) ou « assez utile » (39 %) ; ceux qui n'en voient pas l'utilité représentent 18 % seulement.

Sont plus nettement convaincus de l'utilité : les employés et cadres moyens dont les trois quarts jugent cette mesure utile et un tiers très utile ; les vacanciers qui prévoient de prendre leurs vacances avant juillet ou après août (plus du tiers = 37 %) la jugent même « très utile ».

Troisième question. — Vous-même auriez-vous souhaité connaître la liste de ces stations et les conditions proposées avant de vous décider définitivement ?

16 % répondent affirmativement, auxquels s'ajoutent 12 % qui auraient souhaité connaître cette liste plus tôt (soit 28 %) et l'analyse révèle que, parmi les futurs vacanciers de 1971 (l'enquête est du mois de mai), cet intérêt concret est partagé par 31 à 46 %, surtout parmi les gens de vingt à trente-quatre ans et les employés et cadres moyens.

Au total, l'intérêt de cette expérience est déjà très encourageant si l'on songe que, d'une part, 65 % du public n'étaient pas informés alors de la mesure et que, d'autre part, le problème est rendu plus complexe par l'imbrication de la date des vacances scolaires, de la fermeture des entreprises industrielles ou commerciales et.. du poids des habitudes.

Ajoutons, enfin, que la carte scolaire a été divisée en trois zones, afin de permettre un échelonnement des départs et des séjours pendant les congés de février 1972 ; il s'agit d'une nouvelle expérience qui pourrait être étendue à l'ensemble des vacances scolaires, en fonction des résultats obtenus.

D'autre part, les grands constructeurs d'automobiles ont accepté de décaler de quelques jours les dates de leur fermeture annuelle d'août et de maintenir l'activité de certains de leurs ateliers pendant ce même mois ; des négociations sont en cours, afin d'obtenir — en 1972 — des résultats plus importants encore.

C. — Données concernant nos concurrents étrangers européens.

1° *Nombre de touristes et capacité hôtelière en 1970.*

(Unité : millier et pourcentage.)

	NOMBRE de nuitées total de touristes étrangers.	VARIATION en pourcentage par rapport à 1969.	CAPACITE hôtelière (en lits).	VARIATION en pourcentage par rapport à 1969.
Espagne (1).....	56.600	+ 25	681,6	n. d.
Italie	69.300	+ 5	1.332,5	+ 4
Suisse	32.000	+ 8	256	+ 2
Grèce	15.500	+ 36	118,9	+ 10
Portugal	13.200	+ 24	73,2	+ 3
Yougoslavie	»	»	176,4	+ 15

(2) Hôtellerie et camping seulement.

2° *Niveau des prix.*

L'évolution des prix à la consommation est toujours en augmentation dans la plupart des pays. Cette augmentation a été en général plus forte qu'en 1969. Le tableau qui suit donne les variations d'indices des prix dans les principaux pays concurrents.

Indice des prix à la consommation (base 100 en 1963).

	1968	1969	1970	VARIATION 1970-1969.	DERNIER indice connu pour 1971.	VARIATION en pourcentage par rapport au mois correspondant de 1970.
Espagne	144	147	155,1	+ 5,5	Mai : 166,8	+ 9,5
Italie	119	122	128,2	+ 5,1	»	»
Suisse	119	122	126,3	+ 3,5	Juin : 134,2	+ 6,5
Grèce	111	114	117,7	+ 3,2	Juin : 121,7	+ 3
Portugal	126	137	145,6	+ 6,3	Mai : 159,9	+ 11,8

Toutefois, il semble que les augmentations des prix à la consommation dans les pays étrangers soient toujours inférieures à celles qui frappent les prix des services dont l'hôtellerie et la restauration font partie.

*
* *

La question se pose donc de savoir si les prix français sont compétitifs par rapport à ceux de l'étranger.

Selon une étude entreprise dans un pays du Marché Commun sur les prix touristiques internationaux, *la France serait, en dépit de la nouvelle parité du franc, un des pays les plus chers d'Europe.*

Nous ignorons les méthodes utilisées par les auteurs de cette étude pour aboutir à ce résultat. Ils parviennent néanmoins à établir un « prix moyen » pour chaque pays considéré, non seulement pour l'hébergement, mais aussi pour les trois repas, ainsi que pour les « frais divers » ; les résultats donnés concernent les dépenses de quatre touristes ayant passé 24 heures à l'hôtel. Il faut, par conséquent, que ces quatre touristes aient séjourné, dans chaque pays, dans des établissements d'hébergement équivalents, situés dans des villes de même importance et qu'ils aient consommé des repas identiques. Or, les prix des hôtels varient en fonction de leurs catégorie mais aussi en fonction de leur position dans la cité, des dimensions de celle-ci et de son intérêt

touristique. Le choix d'un « échantillonnage » d'établissements équivalents pose, par conséquent, des problèmes difficiles à résoudre. Les difficultés ne font qu'augmenter lorsqu'il s'agit de comparer les prix des restaurants qui dépendent non seulement des éléments déjà mentionnés pour l'hôtellerie, mais aussi de la qualité et des « composantes » des cuisines nationales ou régionales.

Puisque nous ignorons les critères employés par l'étude reproduite dans le bulletin technique de l'U. I. O. O. T., nous avons préféré procéder à des confrontations partielles, en partant des *prix indiqués par les guides de l'hôtellerie (1970)* édités par les responsables du tourisme des villes incluses dans le tableau ci-après, sauf pour Londres, où, faute d'indications officielles, il a fallu constituer un échantillonnage.

Pour obtenir ces moyennes, on a essayé de classer les établissements d'hébergement étrangers selon les normes françaises, car *le classement des hôtels s'effectue d'après des critères différents* en Autriche, en Espagne, en Italie et au Portugal, tandis que des pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou la Suisse ne connaissent pas de classement officiel. Ce travail de « reclassement » comporte nécessairement des lacunes, mais elles sont moins graves que les dissemblances entre les villes. Les moyennes sont établies en partant des prix les plus élevés pour chaque catégorie d'hôtels, puisque les chambres les plus chères doivent être logiquement les plus confortables et les mieux situées. Ces prix sont donc, pour toutes les villes, supérieurs à ceux pratiqués en réalité et n'ont, par conséquent, qu'une valeur indicative.

**Moyenne des prix les plus élevés
des chambres pour deux personnes avec salle de bains.
(En francs.)**

	LUXE à quatre étoiles.	TROIS étoiles.	DEUX étoiles.	UNE étoile.	PRIX moyens.
Londres	238	149	82	61	132,5
Paris	221	142	89	68	130
Zurich	208	160	85	67	130
Berlin	240	110	90	60	125
Venise	212	129	89	65	123,7
Milan	200	125	80	60	116
Hambourg	195	130	79	56	115
Vienne	200	128	78	52	114,5
Florence	201	119	75	60	113
Francfort	185	130	85	55	111,25
Copenhague	195	115	76	54	110
Rome	165	120	70	60	103,7
Genève	180	125	66	44	103,7
Stockholm	170	110	72	50	100,5
Naples	185	80	60	45	92,5
Nice	128	85	62	50	80
Lyon	130	70	55	45	77,7
Lisbonne	110	80	56	44	71,25
Salzbourg	100	70	54	36	65
Madrid	105	69	51	30	63,7
Marseille	100	65	48	32	63,7
Strasbourg	105	66	47	35	62,25
Bordeaux	102	64	48	33	61,7
Barcelone	98	63	45	32	59,5

A titre indicatif, nous donnons connaissance de la moyenne des prix les plus élevés de *restaurants* comparables pour le confort, dotés d'une étoile par le *Guide Michelin*, pour quelques villes de France et d'Italie :

Paris	41	F	Bordeaux	36	F
Venise	38		Rome	35	
Dijon	37,5		Bologne	34	
Milan	37		Nice	34	
Lyon	37		Florence	33	

D. — La balance touristique.

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(Unité : million de dollars.)		
1966	1.009	997,6	+ 11,4
1967	1.035	1.040,5	— 5,5
1968	954,4	1.098,8	— 144,4
1969	1.071,6	1.039,3	+ 32,3
1970	1.189,2	1.057	+ 132,2

La balance des paiements touristiques pour l'année 1970 se solde donc avec un excédent de 132,2 millions de dollars (contre 32 millions de dollars en 1969 et *un déficit* de 144 millions de dollars en 1968). Cet excédent est dû à une augmentation substantielle des recettes (11,2 %) — elles ont été de 1.191,5 millions de dollars en 1970, contre 1.071,6 millions de dollars en 1969 — et à une augmentation très faible des dépenses à l'étranger (1,7 %), dépenses qui sont passées de 1.039,3 millions de dollars, en 1969, à 1.056,8 millions en 1970.

Dans cette évolution, *il est difficile de cerner la part imputable aux changements de parité monétaire intervenus en 1969*. Sur un plan strictement comptable, la dévaluation de 12,5 % de notre monnaie aurait pu avoir pour conséquence de diminuer nos recettes touristiques et d'augmenter nos dépenses dans la même proportion.

Sur le plan économique, l'opération monétaire de 1969 était au contraire un excellent argument de vente, car le produit touristique français devenait moins cher pour l'étranger intéressé. Afin d'éviter la détérioration de notre balance touristique, il était nécessaire, par l'institution du contrôle des changes, de freiner les départs à l'étranger de nos nationaux qui, eux, payaient leurs devises plus cher. Les résultats obtenus n'ont pas été aussi nets que souhaités, ce qui a conduit le Gouvernement à *assouplir le contrôle des changes*. En 1967 (dernière année de référence, 1968 ayant été troublée par les événements de mai et 1969 étant l'année de la dévaluation) les Français ont dépensé 5.200 millions de francs pour acheter des devises (1 dollar = 4,94 F). En 1970, ils en ont acheté pour 5.812 millions (1 dollar = 5,5 F), soit une augmentation de près de 12 % en francs, ce qui correspond aux

moyennes constatées depuis 1963. L'incidence du contrôle des changes semble donc avoir été mince ; l'augmentation du prix de la devise a, par contre, eu pour conséquence *la modification des courants touristiques*. Beaucoup de touristes ont en effet voulu compenser ce « sur-prix » en se rendant dans des pays comme *l'Espagne*. Un phénomène de désaffection vis-à-vis de pays chers sur le plan touristique, comme la Suisse, l'Italie et, l'Allemagne, s'est dessiné et s'est combiné avec une progression assez nette du nombre de départs de Français à l'étranger (4 millions en 1970 contre 3,5 millions en 1969).

La réévaluation du mark allemand a eu pour conséquence une augmentation substantielle des dépenses allemandes à l'étranger (+ 32 % par rapport à 1969). Ainsi le nombre de « nuitées » de ressortissants allemands en France a augmenté de 25 % en 1970 par rapport à 1969.

II. — MOYENS D'ACCUEIL ET EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Avant d'aborder, comme chaque année, l'étude chiffrée de la situation de l'hôtellerie, du tourisme social, du nautisme et des sports d'hiver, il nous a paru intéressant de donner d'abord quelques précisions sur *la façon dont s'opère actuellement la propagande touristique*, tant vis-à-vis des Français que de l'étranger.

La promotion du tourisme à *l'intention des Français* relève de l'action conjuguée du Commissariat général au Tourisme (administration centrale et délégations régionales) et des diverses fédérations et associations touristiques, et il faut ici se féliciter de *l'action menée par les collectivités locales* et des moyens financiers qu'elles y consacrent.

Le budget du Commissariat subventionne les fédérations, associations et organismes divers qui fournissent un effort important de promotion sur le plan national. C'est ainsi qu'en 1970, le montant de ces subventions (296.000 F) a été réparti entre la Fédération nationale des Syndicats d'initiative, la Fédération thermique et climatique française, le Comité des stations françaises de sports d'hiver, l'Association française des « stations vertes », divers syndicats d'initiative et festivals. Indépendamment de ces subventions, *le Commissariat au Tourisme a participé, pour un montant de 400.000 F, aux éditions locales des syndicats d'initiative et offices de tourisme* sous forme de dépliants, listes d'hôtels, documents divers.

En outre, à l'intention des Français, 100.000 F ont été réservés, en 1970, à la promotion et à la propagande en France sous forme principalement d'éditions de documents régionaux, cartes et affiches ; en 1970 également, le service « Cinéma » du Commissariat a participé, pour un montant de 130.950 F, à la réalisation de films d'intérêt régional.

Le Commissariat général au Tourisme dispose de 18 délégués affectés aux principales régions touristiques. Ces délégués ont notamment pour mission de coordonner la propagande régionale, compte tenu de l'action des représentants à l'étranger et de l'effort

local des comités régionaux de tourisme et des associations départementales auxquels ils apportent leur concours technique. En 1972, sera mise en place une délégation régionale en Franche-Comté. Ce que nous pouvons regretter, c'est *l'absence de moyens financiers des Comités régionaux* (créés par une loi du 12 janvier 1942) qui ne vivent que grâce aux subventions des Conseils généraux et au dévouement de personnes ayant foi dans l'avenir touristique de leur région. Peut-être aussi les délégués régionaux (dont le décret du 2 novembre 1960 définit les attributions) ont-ils des attributions trop nombreuses qui les empêchent de « viser » à l'essentiel : la promotion du tourisme à l'échelon régional.

Au plan national, lors du débat de l'Assemblée Nationale (1), M. Marcel Anthonioz a bien voulu donner des précisions concernant *le Conseil supérieur du Tourisme* dont il faut tout de même s'étonner qu'il n'ait pas tenu de réunion depuis plusieurs années. Le Secrétaire d'Etat a déclaré que « cette situation ne procède pas d'une désaffectation des pouvoirs publics... mais du fait que, par sa composition et son caractère actuels, le Conseil supérieur du Tourisme apparaît comme insuffisamment adapté à l'évolution et aux exigences dont témoigne l'ensemble du tourisme français... ».

A la multitude de commissions spécialisées va donc être substituée la création de deux sections, chargées respectivement de l'équipement et de la promotion ; les régions y seront directement représentées, en même temps que les représentants des professions intéressées et des usagers. On ne peut que se féliciter de cette réforme, à condition qu'elle aboutisse très vite.

Quant à *l'action menée vis-à-vis de l'étranger*, rappelons que le réseau des représentations sera amélioré par la réouverture du bureau de Chicago et le renforcement des bureaux de Tokyo et de New York.

(1) *Journal officiel*, Débats Assemblée nationale, p. 5133, colonne 1.

Nous avons voulu porter à votre connaissance *la répartition des crédits affectés* aux opérations de promotion en 1971 :

Allemagne	420.000 F.
Belgique	130.000
Pays-Bas	100.000
Canada	100.000
Espagne	110.000
Grande-Bretagne	380.000
Italie	180.000
Japon	100.000
Mexique	55.000
Scandinavie	280.000
Suisse	70.000
U. S. A.....	1.350.000
	<hr/>
	3.275.000 F.
Représentation du tourisme par Air France.....	290.000 F.
Représentation du tourisme par U. T. A. (Australie, Afrique du Sud, divers).....	50.000
Autres actions de promotion.....	85.887
Contrat Ogilvy, agence de publicité (U. S. A., Grande- Bretagne, Allemagne).....	3.500.000
Contrat Univas, agence de publicité (Espagne, Italie).	700.000
Contrat Publicis, agence de publicité (Scandinavie).	300.000
Contrat Rossel, agence de publicité (Benelux).....	250.000
European Travel Commission.....	150.000
Publicité commune avec France Congrès.....	50.000
Publicité au Japon.....	150.000
Réserve pour publicité en cours d'année.....	200.000
	<hr/>
Soit un total de.....	9.000.887 F.

En 1969, une orientation nouvelle avait conduit à faire porter un effort tout particulier sur la publicité *en utilisant les services de grandes agences internationales*.

Cette campagne, prolongée en 1970 et 1971, a porté ses fruits ; elle doit être maintenue, mais réorientée, pour tenir compte de la meilleure notoriété du tourisme français, à la suite des campagnes précédentes et, également, de l'évolution des marchés.

Une adaptation plus étroite à ces marchés conduit à choisir les agences par pays, en fonction de leur dynamisme et de leur pouvoir créateur.

*
* *

A. — L'hôtellerie.

1° *La capacité d'accueil actuelle.*

Le Bulletin statistique du Commissariat général au Tourisme a recensé 14.902 hôtels de tourisme représentant 380.770 chambres au 1^{er} janvier 1971.

Cette capacité d'hébergement est répartie de la façon suivante :

	HOTELS	CHAMBRES
1 étoile.....	9.005	171.054
2 étoiles.....	4.283	121.389
3 étoiles.....	1.297	57.737
4 étoiles.....	268	22.078
4 étoiles L.....	49	8.152
Total	14.902	380.770

Selon les renseignements communiqués par les préfets, 25 % de ces établissements étaient classés selon les nouvelles normes au 1^{er} juillet 1971.

2° *Les investissements réalisés en 1970 et 1971.*

Il faut tout d'abord rappeler que de nouvelles modalités d'attribution des prêts ont été décidées retenant pour seuil 20 *chambres* dans les villes de moins de 30.000 habitants, 30 chambres pour celles de 30.000 à 100.000 et 100 chambres au-dessus de 100.000 habitants.

Les programmes financés à l'aide des prêts sur crédits du F. D. E. S. ont été les suivants en 1970 :

NOMBRE de prêts.	MONTANT		NOMBRE DE CHAMBRES	
	des programmes.	des prêts.	créées.	modernisées.
	(En francs.)			
1. — Programmes de modernisation.				
659	240.577.319	112.571.200	1.990	5.949
2. — Programmes de création.				
182	450.869.873	161.653.000	5.709	»
841	691.446.992	274.224.200	7.699	5.949

En 1971, le montant des programmes financés dans les mêmes conditions est le suivant pour les sept premiers mois de l'année :

NOMBRE de prêts.	MONTANT		NOMBRE DE CHAMBRES	
	des programmes.	des prêts.	créées.	modernisées.
	(En francs.)			
1. — Programmes de modernisation.				
471	175.421.546	83.711.500	1.445	4.621
2. — Programmes de création.				
56	116.656.017	63.718.000	1.876	»
841	292.077.563	147.429.500	3.321	4.621

Nous croyons utile de donner en annexe (1) la liste des projets réalisés ou en cours de réalisation concernant la construction de grands hôtels, à Paris et dans la région parisienne (2).

(1) Cf. annexe I, page 35.

(2) Les prêts réalisés en 1970 et 1971 correspondent, pour la province, à une création de 2.432 chambres dans 17 hôtels ; les projets prévus représentent environ 6.000 chambres.

3° *La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Le principe même de la prorogation jusqu'au 31 décembre 1972 de la prime spéciale d'équipement hôtelier est acquis à la suite de la parution du décret du 12 mai 1971 ; les propositions pour le budget 1972 comportent donc une dotation à cet effet.

Au 30 juin 1971, trente-trois primes ont été accordées au titre de l'année 1971, ce qui représente un crédit de 11.130.000 F. Les primes accordées pour les villages de vacances s'élèvent à 6.578.000 F (neuf opérations) au 30 juin.

Par région, le montant des primes accordées au titre de l'année 1971 pour les hôtels de tourisme est le suivant :

REGION	NOMBRE de primes.	MONTANT des primes accordées.
Aquitaine	4	2.081.000 F
Auvergne	2	392.000
Bretagne	4	1.069.000
Midi-Pyrénées	3	696.000
Poitou-Charentes	2	229.000
Provence - Côte-d'Azur	10	3.101.000
Corse		
Rhône-Alpes	3	1.271.000
Guadeloupe	1	330.000
Martinique	2	1.961.000
		11.130.000 F

B. — Le tourisme social.

1° Bilan de sa capacité d'hébergement.

Dans les villages de vacances (au nombre de 170) : 74.475 lits ;
4.700 terrains de camping offrant environ 1.100.000 places.

2° Montant des investissements et des prêts accordés.

1° 1970.

CATEGORIE	NOMBRE de prêts.	MONTANT des prêts.	MONTANT des investissements.	CAPACITE d'hébergement. (En lits.)	
				Créée.	Modernisée.
		(En francs.)			
Auberges	59	4.415.500	8.415.500	597	274
Camping	97	16.933.500	34.543.828	33.944	6.250
Villages de vacances.....	12	29.884.000	99.727.717	6.639	661
Totaux	168	51.233.000	142.687.045	41.180	7.185

2° 1971.

(Premier semestre.)

CATEGORIE	NOMBRE de prêts.	MONTANT des prêts.	MONTANT des investissements.	CAPACITE d'hébergement créée. (En lits.)
		(En francs.)		
Auberges	30	2.790.000	5.548.089	171
Camping	87	14.982.000	31.637.040	31.189
Villages de vacances.....	4	3.880.000	21.491.010	2.488
Maisons familiales.....	1	60.000	395.000	8
Totaux	122	21.712.000	59.071.139	33.816

C. — Le nautisme.

1° Efforts accomplis en 1970 et 1971.

a) Ports de plaisance :

	1970	1971
Montant des subventions.....	3.390.000 F.	4.845.000 F.
Montant des prêts du F. D. E. S.	8.889.000	11.883.500
Montant des prêts de la C. D. C.	9.647.000	11.351.500

b) Tourisme fluvial :

1970. — Néant.

1971. — Montant des subventions :

— Bourgogne	150.000 F.
— Rhône-Alpes	150.000
— Provence-Côte d'Azur	50.000

2° Projets d'avenir.

a) Ports de plaisance :

L'aménagement des ports de plaisance ne constitue qu'une partie des réalisations en faveur du tourisme nautique. Celui-ci est également concerné par la création des bases de dériveurs et d'écoles de voile sur le littoral et par l'aménagement de ports fluviaux et de circuits sur les voies navigables et les canaux.

L'aménagement du littoral tient compte du fait que *les petites unités d'une jauge inférieure à deux tonnes* représentent la partie la plus importante du parc de plaisance (77 %, par exemple, en Provence-Côte d'Azur). A l'exception de quelques terre-pleins établis près de certains ports de plaisance, peu d'aménagements avaient été prévus jusqu'à une date assez récente pour le stationnement de ces embarcations.

b) Tourisme fluvial :

Le développement du tourisme fluvial est récent, malgré l'existence d'un réseau navigable incomparable en Europe. Il n'intéresse encore que quelques milliers d'usagers, pour la plupart étrangers, mais une récente étude a fait apparaître *une clientèle potentielle d'environ 600.000 Français* ; la clientèle étrangère pourrait également être développée d'une manière très appréciable.

Le développement du tourisme fluvial doit principalement intéresser les canaux du Nord et de l'Est du territoire, les canaux bretons et ceux de Bourgogne, le canal du Midi et, à terme, l'axe transaquitain, mais il est également susceptible d'être privilégié dans certaines régions comme les Pays de la Loire.

Sur proposition du Secrétaire d'Etat au Tourisme, le Ministre de l'Economie et des Finances vient de ramener de 23 % à 17,60 % le taux de la T. V. A. pour la location de bateaux de plaisance.

D. — Les sports d'hiver.

1° *Quels ont été les résultats de la saison d'hiver 1970-1971 ?*

Les données statistiques disponibles sur la saison d'hiver 1970-1971 concernent uniquement les arrivées et les nuitées dans l'hôtellerie homologuée des 49 stations classées de sports d'hiver.

Les résultats obtenus du 1^{er} décembre 1970 au 30 avril 1971 par rapport à la même période de la saison 1969-1970 sont les suivants :

- arrivées : — 4,8 % ;
- nuitées : — 3,5 %.

En ce qui concerne les ressortissants français, les arrivées ont diminué de 6,8 % et les nuitées de 6,6 %. En revanche, celles des touristes étrangers ont augmenté respectivement de 15 % et 22 %.

La saison écoulée ayant donné des résultats relativement satisfaisants dans les Alpes du Sud, en Auvergne, dans les Vosges et dans les Pyrénées, la baisse de fréquentation pourrait être due en premier lieu aux *Alpes du Nord* ; d'autre part, les modifications apportées aux vacances du Mardi gras ont certainement contribué au fléchissement de la fréquentation des stations de sports d'hiver en février 1971.

2° En 1971, *l'équipement des stations de sports d'hiver* s'est poursuivi à un rythme normal, ainsi que l'établit le tableau ci-après (1).

(1) Dans l'annexe II, page 37, nous donnons la liste des stations dont l'ouverture est envisagée au cours du VI^e Plan.

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT DES AIDES ACCORDEES	
	En 1970.	En 1971. (Trois premiers trimestres.)
	(En milliers de francs.)	
I. — Prêts du F. D. E. S.		
A. — Remontées mécaniques.....	19.915	24.038,5
B. — Hôtellerie	37.246	27.000 (estimation).
C. — Tourisme social.....	2.070	Néant.
Totaux	59.231	51.038,5
II. — Prêts de la C. D. C.		
A. — Remontées mécaniques.....	8.350	18.919
B. — Tourisme social.....	2.206	728
Totaux	10.556	19.647
III. — Subventions.		
A. — Infrastructures routières.....	8.710	17.600
B. — Autres infrastructures (V. R. D.).....	2.080	1.000
C. — Tourisme social.....	1.434	2.186
Totaux	12.224	20.786
IV. — Autofinancement par le secteur privé.		
A. — Remontées mécaniques.....	17.042	7.529,5
B. — Hôtellerie	44.634,9	42.000 (estimation).
C. — Tourisme social.....	Néant.	Néant.
Totaux	61.676,9	49.529,5

E. — Les grands aménagements régionaux.

Tant l'avis présenté par notre collègue, M. Barroux, à propos de l'aménagement du territoire (1) que le rapport de notre homologue à l'Assemblée Nationale, M. Valleix (2), nous dispensent, cette année, de longs commentaires que les esprits plus curieux pourront d'ailleurs aisément trouver dans *les rapports d'activités des missions interministérielles* qui ont été communiqués à vos rapporteurs par les soins du Secrétariat d'Etat.

(1) Cf. n° 29, Sénat, session 1971-1972, tome IX.
(2) Cf. n° 2015, tome XII, pages 23 et suivantes.

1° D'une très abondante énumération de chiffres et de faits se dégagent deux considérations essentielles :

— *l'effort budgétaire est important*, puisque la dotation globale augmente de 29 millions de francs, passant de 120 à 149 millions ;

— *sa répartition est la suivante* pour les principaux postes :

Languedoc-Roussillon	: 58 millions en 1972 (58 en 1971).
Côte Aquitaine	: 40 millions en 1972 (28 en 1971).
Corse	: 14 millions en 1972 (8 en 1971).
Montagne	: 23 millions en 1972 (18 en 1971).
Littoral et espace rural	: 8 millions en 1972 (4 en 1971).
Petits ports	: 6 millions en 1972 (4 en 1971).

2° En ce qui concerne plus particulièrement *l'aménagement du littoral dans les trois missions interministérielles*, les résultats sont les suivants :

1. — Corse.

En 1970, quatre ports ont été financés :

Saint-Florent :

Investissement	1.600.000 F
F. I. A. T.	250.000
Fonds d'expansion corse	550.000
F. D. E. S.	400.000
C. D. C.	400.000

Rogliano :

Investissement	2.300.000 F
F. I. A. T.	540.000
Fonds d'expansion corse	560.000
F. D. E. S.	600.000
C. D. C.	600.000

Porto-Vecchio :

Investissement	826.000 F
Subvention ports maritimes	247.800
Fonds d'expansion corse	436.000
F. D. E. S.	141.600

Cervione :

Investissement	6.000.000 F
F. I. A. T.	1.800.000
Fonds d'expansion corse	600.000
C. D. C.	1.200.000
S. O. C. I. V.	2.400.000

Le F. I. A. T. a, d'autre part, versé 1.090.000 F pour financer la poursuite des travaux portuaires de Saint-Florent, Macimaggio et Porto-Vecchio.

En 1971, aucun prêt du F. D. E. S. n'a été sollicité. Le F. I. A. T. a prêté son concours de nouveau pour l'achèvement du projet de Porto-Vecchio et la réalisation du port de Bastia (1.680.000 F).

2. — *Languedoc-Roussillon.*

En 1970, six ports ont demandé un prêt du F. D. E. S. :

Banyuls	225.000 F.
Saint-Cyprien	250.000
Grau-Saint-Ange	355.000
Leucate	400.000
La Grande-Motte	1.200.000
Carnon	600.000

En 1971, cinq ports ont présenté une demande sur les crédits du F. D. E. S. :

Canet	900.000 F.
Leucate	250.000
Barcarès	200.000
La Grande-Motte	900.000
Saint-Cyprien	1.000.000

3. — *Aquitaine.*

En 1970, aucun port n'a reçu l'aide du F. D. E. S. sur les crédits exceptionnels versés à la Mission Aquitaine :

400.000 F ont été réservés pour la création d'un port de plaisance à Anglet ;

360.000 F pour le port de pêche d'Arcachon ;

360.000 F pour le port de plaisance d'Arcachon.

En 1971, les ports de plaisance de Larraldenia-Socoa et d'Arcachon ont reçu un prêt respectivement de 1.325.000 F et 700.000 F.

CONCLUSIONS

Tourisme et Plan.

Parvenus à ce stade de notre rapport et après avoir étudié les précisions chiffrées qui nous ont été communiquées, nous nous sommes posé la question de *savoir si les crédits budgétaires de 1971 et 1972 correspondaient aux prévisions du VI^e Plan* qui, à deux reprises, ont été examinées par le Parlement.

Les crédits budgétaires contribuant à l'équipement touristique de la nation proviennent pour une large part de crédits figurant par ailleurs sur les lignes budgétaires d'autres ministères (« crédits réservés ») ou, pour le reste, de crédits non programmés (charges communes, etc.). C'est pourquoi la notion d'« enveloppe », qui correspond à une définition technique précise dans les calculs de la planification, n'a pas été retenue pour le tourisme. *Le Gouvernement a cependant tenu à souligner l'importance du tourisme dans l'équipement national* et c'est pourquoi l'annexe B 8 au rapport général sur le VI^e Plan, tel qu'il a été adopté par les Assemblées, précise :

« Au total, la part des crédits publics affectés aux équipements touristiques faisant partie du secteur programmé serait *de l'ordre de 1.050 millions de francs*, auxquels s'ajouteraient les crédits non programmés qu'on peut estimer, en l'état actuel des prévisions, aux trois quarts des crédits programmés. »

C'est ainsi qu'on aboutit à un montant total de crédits budgétaires de 1.800 millions. Il faut ajouter qu'outre la distinction entre crédits programmés et non programmés, certains crédits sont individualisables et figurent chaque année à la loi de finances, d'autres ne le sont pas et correspondent toujours à des crédits programmés (aménagement régional).

Les crédits individualisables, tels qu'ils ressortent du projet de loi de finances pour 1972, font apparaître un montant total d'autorisations de programme pour les opérations à caractère définitif de :

155 millions de francs en 1971 ;
188 millions de francs en 1972.

A ce total, il convient d'ajouter les subventions d'équipement pour le tourisme social (villages de vacances, terrains de camping et de caravaning) pour :

8,5 millions en 1971 ;

9,5 millions en 1972.

Comme les autorisations de programme correspondant à des investissements non individualisables doivent être, en première approximation, de l'ordre de 150 millions de francs, on peut estimer que les crédits budgétaires sont bien compatibles avec les intentions du VI^e Plan.

Examen en commission.

Au cours du débat qui s'est instauré sur l'avis présenté par votre rapporteur, **M. Raymond Brun** a souligné *la précarité et la modicité des crédits du Secrétariat d'Etat*, notamment en ce qui concerne les Comités régionaux de tourisme. Il a insisté sur la nécessité d'utiliser sur une plus longue période de l'année les infrastructures touristiques, de façon à ce que l'afflux des vacanciers sur les côtes françaises constitue un bénéfice pour l'intérieur du pays, trop souvent oublié par les planificateurs.

Les commissaires ont appuyé un point de vue qui ne peut que mettre un terme à l'opposition existant parfois entre les élus locaux de la côte et ceux de l'intérieur : si la côte est quelquefois saturée, il n'y a pas de raison pour que les vacanciers ne pénètrent pas peu à peu à l'intérieur des terres pour en goûter le charme et la beauté.

M. Boyer-Andrivet, rapporteur spécial de la commission des Finances, a insisté sur la *nécessité de développer le tourisme social* en lui accordant des subventions plus importantes ; il a regretté que le « budget du tourisme » soit dispersé à travers trop de fascicules budgétaires.

M. Delagnes a déclaré qu'il trouvait notre rapport trop optimiste, car *l'Etat n'aide pas suffisamment les départements* (notamment leurs syndicats d'initiative) et il a regretté que le tourisme social, en faveur des classes laborieuses, soit pratiquement ignoré de la puissance publique ; pour ces raisons, il a ajouté qu'il ne voterait pas les crédits consacrés au tourisme.

M. Croze a souligné *la faiblesse des crédits consacrés à la propagande française à l'étranger* ; **M. Duval**, quant à lui, a insisté sur le fait que, pour se rendre aux *Antilles*, les frais de déplacement étaient beaucoup trop élevés, que ce soit par mer ou par air.

M. Léon David a appuyé les remarques de M. Delagnes sur *la modicité des subventions attribuées au tourisme social* ; il a déclaré qu'il fallait lutter contre la pollution et la destruction de l'environnement.

M. Barroux a regretté l'insuffisance des crédits du Commissariat au Tourisme, notamment en ce qui concerne *l'aide aux syndicats d'initiative des petites communes touristiques*.

Enfin, **M. Francou** a évoqué le problème de la *concession des motels et restaurants à l'approche des autoroutes*, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône, et **M. Collomb** la question du tourisme dans *les villes dites « de congrès »*.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère de l'Équipement et du Logement concernant le Tourisme.

ANNEXE I

CONSTRUCTION DES GRANDS HOTELS A PARIS ET DANS LA REGION PARISIENNE

1. Deux projets ont été réalisés en 1969 et 1970.

A Paris, un hôtel a déjà été réalisé, le « Sofitel-Bourbon » (114 chambres, 4 étoiles), 34, rue Saint-Dominique, à Paris, et inauguré fin 1969 ;

A Rungis, « Le Frantel » (206 chambres, 3 étoiles) a été inauguré fin 1970.

2. Projets dont la réalisation est en cours.

HOTELS	CHAMBRES et catégories.	PROGRAMMES	F. D. E. S.	OUVERTURE prévue.
		(En millions de francs.)		
Sodeto, Club Méditerranée, Neuilly-sur-Seine	206 chambres (3 étages)	37,2 H. T.	16	Fin 1971
P. L. M. Saint-Jacques, boule- vard Saint-Jacques.....	812 chambres (4 étages)	98,9 H. T.	45	Avril 1972
Méridien - C. D. C. - Air France, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.	1.000 chambres (4 étages)	120,4 H. T.	55	Avril 1972
Lafayette, Palais des Congrès, groupe Concorde, Porte Maillot	1.000 chambres (4 étages)	S. C. I. 95,1 H. T. Société d'expl. 47 H. T.	36,5 23,5	Décembre 1973
Novotel-Bagnolet	600 chambres (3 étages)	58,7 H. T.	25	1973
Sheraton-Vandamme, rue du Commandant-Mouchotte	1.000 chambres (4 étages)	140 H. T.	50	1974
	4.618 chambres	597,3	251	

3. Réalisations pouvant intervenir à brève échéance.

	CHAMBRES et catégories.	PROGRAMMES	F. D. E. S.	OUVERTURE prévue.
Kennedy, Neue Heimat Manera- Loew's, quai du Président- Kennedy	1.000 chambres (4 étages)	197,4 H. T.	45	1974
S. C. E. T. A., rue Jean- Rey (15 ^e).....	410 chambres (3 étages)	42,5 H. T. d'investissements	17,5	
Palais d'Orsay, Seghip-Western.	820 chambres (luxe, 4 étages)	251 H. T.	65	Indéterminée, réalis. ajournée.
Sofitel, porte de Sèvres.....	631 chambres (4 étages)	70 H. T.	Indéterminé	
Hôtel Wilson, La Défense, Eurotel P. L. M.....	650 chambres (4 étages)	78,3 H. T.	Indéterminé	
E. H. C. Courbevoie.....	494 chambres (3 étages)	32,75 H. T.	Indéterminé	
P. L. M. Orly.....	260 chambres (2 étages)	20 H. T.	Indéterminé	
	4.273 chambres	691,95		

4. Ultérieurement, en fonction des résultats des réalisations précédentes.

Hôtel Pavillon Dauphine, 133 chambres, 3 étoiles, programme 18,5 millions de francs H. T. :
C. E. F. I. M. - P. L. M.

Hôtels Saint-Quentin, 326 chambres, 3 étoiles, programme 21 millions de francs H. T. (sur le marché
Saint-Quentin).

ANNEXE II

STATIONS DE SPORTS D'HIVER DONT L'OUVERTURE EST ENVISAGEE AU COURS DU VI^e PLAN

(Les stations sont classées d'après l'état d'avancement des travaux.)

STATION, commune et département.	CAPACITE finale (nombre de lits-touristes).	PROMOTEUR	OPERATIONS réalisées (saison 1971-1972).
Sola 2.000, Sola-Chastillon (Alpes-Maritimes).	8.000	S. A. P. S. I. (Société pour l'aménagement et la promotion de la station d'Isola 2.000), société anonyme, à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).	Maîtrise foncière. Route d'accès (1). Voirie réseaux divers. 600 lits-touristes. 7 remontées mécaniques.
Les Orres, par Embrun (Hautes-Alpes).	6.000	S. E. D. H. A. (Société d'équipement du département des Hautes-Alpes), à Gap.	Route d'accès (1). Voirie réseaux divers. 800 lits-touristes. 6 remontées mécaniques (2).
Puy-Saint-Vincent, dans la Vallouise (Hautes-Alpes).	6.000	S. A. V. A. (Société d'aménagement de la Vallouise), à Puy-Saint-Vincent.	Maîtrise foncière V.R.D. Route d'accès (1). 800 lits-touristes. 3 remontées mécaniques.
Risoul près de Guillestre (Hautes-Alpes).	6.000	S. A. P. A. R. (Société anonyme pour l'aménagement de Risoul), à Risoul.	Maîtrise foncière V.R.D. Route d'accès (1). 380 lits-touristes. 7 remontées mécaniques (2).
Piau-Engaly A r a g n o u e t (Hautes-Pyrénées).	4.500	La commune et une société d'aménagement en cours de formation.	Maîtrise foncière. Route d'accès (1). 120 lits-touristes. 5 remontées mécaniques (2).
Le Mottaret - Les Allues (Savoie).	14.000	S. O. T. A. M. O. (Société d'aménagement du Mottaret), aux Allues.	Maîtrise foncière (1). Route d'accès (1). Remontées mécaniques en construction (2).
Val-Thorens, Saint-Martin- de-Belleville (Savoie).	35.000	S. O. D. E. V. A. B. (Société d'équipement de la vallée des Belleville), à Saint-Martin-de-Belleville.	Maîtrise foncière (1). Route d'accès (1). Remontées mécaniques en construction (2).

STATION, commune et département.	CAPACITE finale (nombre de lits-touristes).	PROMOTEUR	OPERATIONS réalisées (saison 1971-1972).
Le Puigmal - Err (Pyrénées-Orientales).	6.000	Le département et une société d'économie mixte en cours de formation.	Maîtrise foncière. Route d'accès.
Super-Barèges, Barèges (Hautes-Pyrénées).	5.000	La commune et une société concessionnaire à trouver.	Maîtrise foncière. Route d'accès (1).
Jausiers près de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence).	25.000	A. R. E. J. A. (Société pour l'aménagement de la région de Jausiers), à Jausiers.	Maîtrise foncière (en cours) (1).
Mollières-les-Adus, Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes).	7.500	Une société d'aménagement en cours de formation.	Maîtrise foncière. Route d'accès (1).
Cervièrès près de Briançon (Hautes-Alpes).	15.000	La ville de Briançon et la commune, une société concessionnaire à trouver.	Maîtrise foncière (en cours) (1).

(1) Intervention des crédits d'Etat.

(2) Intervention des prêts du F. D. E. S.